

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Cpté 92/009

L'An mil neuf cent quatre vingt douze le 18 février, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

DATE DE CONVOCATION

12 Février 1992

DATE D'AFFICHAGE

12 Février 1992

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDOBLER, CANDAU, BERLAND, Mme MONTRON, MM. BOISNARD, GAUGUIN, Adjoints
MM. ALONSO, BARON, Mlle BARRAUD-DUCHERON, MM. BENOIT, BUJARD, CHABANEAU, COASSIN, DINDINAUD, Mme FONTAN, MM. GUEZENNEC, LACOTTE, MARCONI, MONNARD, Mme PELTIER, MM. QUENTIN, RAULT, REVOLAT, SABATHIER, TAP, Conseillers formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT REPRESENTES : Mme LISION par Mme BARRAUD-DUCHERON
M. GAVEN par M. HUGENDOBLER
Mme PARROU par M. CANDAU

ABSENTS- EXCUSES : MM. MOULINEAU et BARRIERE

Nombre de Conseillers
en exercice : 32
Nombre de Présents : 27
Nombre de Votants : 30

Mademoiselle BARRAUD-DUCHERON a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Ouverture de crédits pour 1992
(section investissement)

VOTE : UNANIMITE

En application des articles 15 et 22 de la loi du 05 Janvier 1988, le Maire, dans l'attente du vote du Budget Primitif, peut, sur autorisation du Conseil Municipal précisant le montant et l'affectation des crédits, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif lors de son adoption.

Pour permettre la poursuite d'opérations réalisées en 1991 et le commencement de travaux urgents dès le début 1992, il est proposé l'ouverture de crédits d'investissement au titre de l'exercice 1992.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé de Monsieur le Rapporteur,
- VU la loi du 05 Janvier 1988, N° 88-13,
- VU la proposition de la Commission des travaux en date du 10 Janvier 1992,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

. D'ouvrir les crédits d'investissement suivants, au titre de l'exercice 1992 :

BUDGET PRINCIPAL

D E P E N S E S

901.10 - Article 23301

9 330 000 F

. <u>Travaux neufs voirie (Aménagement)</u>	
Bld de la Côte d'Argent	4 100 000 F
Route de Maisonfort	2 100 000 F

Avenue de Maine-Arnaud 1 330 000 F
Rue Arago 1 800 000 F

901.120 - Article 23310 **65 000 F**

. Travaux Eclairage Public
(Conformité Armoire Eclairage Public)

901.5 - Article 23501 **625 000 F**

. Travaux neufs Espaces Verts
Arrosage 200 000 F
Travaux 25 000 F
Plantations 200 000 F
Taille d'arbres 200 000 F

902.00 - Article 233.02 **60 000 F**

. Travaux réseau eaux pluviales (Avenue Louise)

903.5 - Article 232.29 **50 000 F**

. Travaux Stade Matet (Sécurité Electrique
Vestiaires)

903.69 - Article 23283 **550 000 F**

. Construction Ecole de Musique
- Extérieurs 200 000 F
- Espaces Verts et
Eclairage extérieur 350 000 F

904.93 - Article 232.85 **80 000 F**

. Travaux de bâtiment Foyer Rochedereux

904.94 - Article 23286 **800 000 F**

. Construction Centre "Santé Loisirs Jeunes"

909.27 - Article 23290 70 000 F

- . Travaux bâtiment -Plages-
- Foncillon..... 30 000 F
- Déplacement des Régates..40 000 F

909.5 - Article 23253 125 000 F

- . Travaux bâtiment Palais des Congrès
(Etanchéité)

=====

TOTAL..... 11 755 000 F

R E C E T T E S

927 - Article 16 11 755 000 F

- . Produit de l'emprunt

=====

TOTAL..... 11 755 000 F

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre Messieurs les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,

H. LE GUEUT
Déposé à la S/Préfecture de Rochefort
le 28 Février 1992
Application Loi N°82213 du 2 Mars 1982
Certifié Conforme
Mairie de Royan le 5 Mars 1992
Par délégation du Maire
Le Secrétaire Général Adjoint

Pour le Maire,
Le Maire Adjoint,

H. LE GUEUT